



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiaiana - Tanindrazana - Fandrosoana



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE

* * * * *

Deuxième Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée dans le Sud-ouest de l'Océan Indien (SWIOFish2)

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN INSTITUT DE
RECHERCHE OU D'UNE FIRME POUR
APPUYER LE CENTRE D'ETUDE ET DE DEVELOPPEMENT DES PECHEES DANS
L'ETUDE DES STOCKS HALIEUTIQUES
(CINQ FILIERES PRIORITAIRES)**

Avril 2020

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Madagascar possède une zone économique exclusive de 1 140 000 km² avec une longueur des côtes linéaires d'environ 5600 km, un plateau continental de 117 000 km² et des étendues de mangroves estimées à 300 000 hectares dont 98% se trouvent sur la côte ouest. En 2018, le guide national pour la gestion durable des zones humides à Madagascar recensait 534 000 hectares de zones humides dont 3 000 km de rivières et ruisseaux, et 2 000 km² de lacs.

Le secteur de la pêche est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) dont relève le Centre d'Études et de Développement des Pêches (CEDP). Le CEDP, créé par le décret 2012-767 du 14 Octobre 2012 et modifié par le décret 2016-799 du 28 Juin 2016, « *est chargé de contribuer à l'élaboration et à la réalisation des programmes nationaux de recherche scientifique et de développement technologique dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, et aussi : de réaliser des études nécessaires à l'évaluation des ressources halieutiques et des capacités nationales en matière de pêche et d'aquaculture* » (article 2 § 4).

Seule l'exploitation des crevettes côtières a été l'objet d'un suivi scientifique d'envergure depuis l'installation de la pêche industrielle en 1967. Pour les autres ressources, du fait de leur exploitation par la petite pêche, la mise en place d'un système de collecte de données de pêche (capture-effort) fut occultée. Ceci est une contrainte au développement comme pour la gestion durable des pêcheries spécifiques. On est donc obligé d'analyser les données statistiques, pour autant qu'elles soient fiables, pour prendre des mesures adaptées à chaque espèce et estimer les potentialités de chaque ressource exploitée. Aucune information n'est disponible en ce qui concerne les ressources exploitables.

Il existe une marge de développement potentiel pour la pêcherie. Toutefois, on ne dispose pas de données récentes sur l'état des ressources et leur niveau d'exploitation, qui permettraient de corroborer ou d'infirmer cette hypothèse, et des bases scientifiques solides pour orienter les décideurs dans l'élaboration des plans d'aménagement et/ou de développement de la pêcherie.

Les cinq filières prioritaires sont : les crevettes côtières, les crabes de mangroves, les langoustes côtières, les poulpes et les holothuries. De manière globale ; les données disponibles pour les filières autres que les crevettes côtières se limitent aux quantités exportées qui prédominent quant à la destination de ces produits. A cela s'ajoute les données biométriques collectées au niveau de quelques zones de collecte pour les crabes, le poulpe et les langoustes.

Évaluer une ressource, c'est examiner son état ou sa situation à un moment donné. L'évaluation des ressources halieutiques consiste à recueillir des informations sur l'état ou la santé d'un stock ou d'une pêcherie. Ces informations permettent ensuite aux personnes chargées de la gestion des pêches de décider des mesures à prendre pour assurer l'exploitation rationnelle et durable. Ainsi, par l'intermédiaire du projet SWIOFish2, le Centre d'Etude et de Développement des Pêches au niveau du Ministère en charge de la pêche souhaite recruter un

Institut de Recherche expérimenté pour l'appuyer à la réalisation de l'étude des stocks des cinq filières prioritaires citées ci-dessus.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

2.1. Objectif général

L'objectif global de l'activité est d'appuyer l'équipe scientifique du CEDP dans la détermination de l'état des stocks des ressources halieutiques des cinq filières prioritaires (crevettes côtières, langoustes côtières, crabes des mangroves, concombres des mers et poulpes), à la provision d'un avis scientifique de gestion et de les former dans ce sens.

2.2. Objectifs spécifiques

Les Objectifs spécifiques sont :

- Appuyer le personnel scientifique du CEDP et de l'Unité de Recherche Langoustière (URL) dans la conduite de l'évaluation de stock, ou dans la détermination d'indicateurs de l'état de santé, selon les données disponibles, des ressources halieutiques ;
- Former le personnel scientifique du CEDP et de l'URL sur les concepts et méthodes d'évaluation de stock et de détermination d'indicateurs d'état de santé des ressources halieutiques ;
- Appuyer le CEDP et de l'URL à l'élaboration d'avis scientifiques de gestion pour les stocks prioritaires
- Former le personnel scientifique du CEDP et de l'URL à la provision d'avis scientifique de gestion

3. RESULTATS ATTENDUS

Conformément aux objectifs spécifiques susvisés, les résultats à atteindre par les prestataires sont les suivant :

- L'évaluation des stocks ou la détermination d'indicateur de l'état de santé des ressources halieutiques des cinq filières prioritaires (selon les données disponibles) est réalisée avec son assistance ;
- Des avis de gestion sont préparés pour les filières prioritaires ;
- Le CEDP est formé aux méthodes d'évaluation des stocks des ressources halieutiques, ou à la détermination d'indicateurs de l'état de santé des stocks, en particulier ceux en situation de données déficientes,
- Le personnel scientifique du CEDP est formé à la préparation d'avis de gestion de pêcheries fondées sur base scientifique.

4. PRODUITS LIVRABLES

- Rapport initial présentant la méthodologie de travail pour l'évaluation des stocks, ou la détermination des indicateurs, et le plan de formation ;
- Rapports trimestriels sur l'état d'avancement de l'activité ;

- Un projet de rapport final pour les 5 filières susmentionnées, avec avis de gestion pour commentaires du CEDP ;
- Rapport final.

Le rapport final doit inclure :

- Les évaluations des stocks ou indicateurs d'état des ressources ;
- Les avis scientifiques de gestion ;
- Une analyse des données manquantes et à collecter pour améliorer les évaluations/indicateurs ;
- Une analyse des capacités du CEDP à l'évaluation des stocks après formation
- Description des réalisations, y compris les problèmes rencontrés, les recommandations et les propositions techniques.

5. DUREE ET AUTRES MODALITES DE TRAVAIL

- La durée prévisionnelle du travail est estimée à 15 mois entre le début du contrat et la remise du dernier livrable.
- L'intervention de l'Institut de Recherche ou firme se déroulera sous forme de missions de leurs Experts au siège du CEDP à Mahajanga à Madagascar, et/ou de missions des scientifiques du CEDP vers le siège de l'Institut ou de la firme. La méthodologie et le chronogramme devront être proposés dans l'offre.

6. QUALIFICATIONS REQUISES

L'Institut de recherche ou la firme devra justifier d'une expérience avérée dans le domaine de l'évaluation des stocks halieutiques, notamment en situation des données déficientes, ayant déjà exécuté au moins trois (03) missions similaires d'appuis. Le prestataire mettra disponible l'ensemble du personnel nécessaire à la mise en œuvre des activités. En effet, l'Institut devra soumettre au minimum les profils des personnels suivants :

- Deux experts en évaluation de stocks halieutiques de formation universitaire de niveau minimum Bac+5, dans le domaine de la pêche, environnement et ressources naturelles, ou discipline apparentée ;
- Au moins 10 années d'expérience dans l'évaluation et suivi de santé des stocks halieutiques ;
- Une expérience en zone tropicale serait un atout ;
- Une bonne maîtrise de la langue française.